



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE : POUR LEUR UTILISATION GRATUITE !

C'EST SOCIALEMENT NÉCESSAIRE...

Les transports en commun sont un des éléments essentiels de la vie quotidienne des habitants de l'agglomération orléanaise.

L'accès gratuit est une mesure de justice sociale : il permet aux usagers, quels que soient leurs revenus, de se déplacer selon leurs besoins.

Chaque famille en connaît le coût, cela revient par an pour une adulte par abonnement à 366 euros, un scolaire 218,90 euros. À quatre par famille, c'est 1169,80 euros par an, le salaire d'un smicard.

L'accès gratuit encouragera l'utilisation des transports en commun, au détriment du tout voiture. La diminution attendue des embouteillages aura un effet bénéfique sur le bruit, la qualité de l'air et la santé, en particulier pour les générations futures. La réduction du trafic routier contribuera à freiner l'urbanisation désordonnée.

...C'EST FINANCIÈREMENT POSSIBLE...

Actuellement, les contribuables de l'agglo. paient 80% du fonctionnement du réseau, de façon directe par les collectivités locales, ou, indirect par l'impôt transport des sociétés donc du salaire différé, et la totalité des investissements.

Les produits de la billetterie représentent 20% (voir La Rep du 11/10/2011), ce qui n'est rien en rapport au budget total de fonctionnement.

Pour combler ce manque, les économies sont à trouver sur l'impression et la vente des titres de transports, l'arrêt des machines à composter, des contrôles et la gestion des amendes,

Par un retour à la gestion par une régie publique débarrassée du privé et ainsi récupérer les rémunérations données aux actionnaires.

Le retour en régie publique devra permettre une gestion plus démocratique, intégrant les personnels et les usagers. Occasion d'étudier les améliorations du service aux usagers (horaires, maillages des dessertes, accès des handicapés, etc.). Il est indispensable pour la collectivité de conserver la maîtrise réelle du service, en s'assurant que l'argent public est bien affecté à l'amélioration de celui-ci.